

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 août 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présent : Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-08-185 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié

Point ajouté :

6.1 Contrat de services professionnels avec Dunton Rainville pour des services de consultation concernant la gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

2006-08-186 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 juillet 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-08-187 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2006 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2006, au montant de **82 909.22 \$**.

ADOPTÉE

2006-08-188 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2006 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2006, au montant de **466 130.10 \$**.

ADOPTÉE

2006-08-189 RÈGLEMENT NO 442 « RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 13 juin 2006 de la présentation d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que lors d'une séance tenue le 13 juin 2006, le Conseil a adopté le premier projet de règlement n^o 442 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 juillet 2006;

Considérant que le règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le Règlement n^o 442 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ».

ADOPTÉE

2006-08-190 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT POUR INTERDIRE LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DU DOMAINE

Le conseiller Richard Filion donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement RMH-330 (no 427) aux fins d'interdire le stationnement sur le boulevard du Domaine, du boulevard Perrot à l'intersection de la rue Alexis-Trottier.

2006-08-191 APPEL D'OFFRES GT-2006-05 – CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE - ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de travaux de pavage (appel d'offres GT-2006-05);

2006-08-191 ... suite

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 2 août 2006;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat de travaux de pavage à **Ali Excavation inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **144 736,84 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2006-05; puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-00-625. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-08-192 APPEL D'OFFRES GT-2006-06 – CONTRAT POUR LA VIDANGE, LA DÉSHYDRATATION, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION D'UNE PARTIE DES BOUES USÉES – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition d'une partie des boues usées (appel d'offres GT-2006-06);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 2 août 2006;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition d'une partie des boues usées à **Clamex Environnement inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas **48 266,35 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2006-06; puisé à même le poste budgétaire 1-02-414-00-520. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-08-193 ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ÉTANÇONNEMENT DE ÉQUIPEMENT NCN LTÉE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de procéder à l'acquisition d'un système d'étanchonnement de la compagnie **Équipement NCN Itée**, au coût de **7,340 \$**, plus taxes, puisé à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2006-08-194 ENGAGEMENT DE PERSONNEL – EMPLOYÉ ÉTUDIANT À LA GESTION DU TERRITOIRE

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'engager M. **Dominique Gagnon**, à titre et au poste d'employé étudiant à la Gestion du territoire, pour une période maximale de 5 semaines, à compter du 4 août 2006, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-10-112.

ADOPTÉE

2006-08-195 **RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE –
IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE
LA 22^E AVENUE ET DU BOUL. DON-QUICHOTTE POUR LE PROJET
MÉTROPLUS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT NO
1 À L'ENTENTE NO 54-164 AVEC LE MTQ**

Considérant le projet de construction d'un commerce d'alimentation MétroPlus en bordure du boul. Don-Quichotte entre une rue municipale projetée dans le prolongement de la 22^e Avenue et le boul. Antoine-Hénault;

Considérant que ce projet de construction justifie l'implantation d'un système de feux de circulation;

Considérant que le 3 octobre 2005 intervenait l'entente 54-164 entre le MTQ et la Ville de l'Île-Perrot concernant le réaménagement du boul. Don-Quichotte entre une rue municipale projetée et la 24^e Avenue;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite entente (no 54-164) afin de prévoir la répartition des responsabilités et des coûts en vue de réaliser les travaux d'implantation de ces feux de circulation.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe, avec le MTQ et la Ville de l'Île-Perrot, l'avenant no 1 à intervenir, à l'entente no 54-164 concernant la répartition des responsabilités et des coûts pour l'implantation de feux de circulation à l'intersection du boul. Don-Quichotte, de la 22^e Avenue et d'une rue municipale projetée dans le prolongement de la 22^e Avenue.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant no 1 à l'entente no 54-164.

ADOPTÉE

2006-08-196 **ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC MÉTRO
RICHELIEU INC. POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE FEUX
DE CIRCULATION : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec Métro Richelieu inc. l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir concernant l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection du boul. Don-Quichotte, de la 22^e Avenue et d'une rue municipale projetée dans le prolongement de la 22^e Avenue, dans le cadre du projet de construction d'un marché d'alimentation MétroPlus : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente ainsi que tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

2006-08-197 **DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DE METTRE EN PLACE DES MESURES DE MITIGATION ADDITIONNELLES FAVORISANT LE PASSAGE DES VÉHICULES D'URGENCE SUR LES DIFFÉRENTS CHANTIERS ENCLAVANT LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant les nombreuses demandes adressées à la Direction de l'Île de Montréal et à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports afin de bonifier les mesures de mitigation aux abords du pont Galipeau et du chantier du pont d'étagement de Sainte-Anne-de-Bellevue, visant à prioriser le passage des véhicules d'urgence;

Considérant que les travaux en cours présentement, tant sur le chantier de Sainte-Anne-de-Bellevue que du pont Mgr Langlois et de l'autoroute 40 dans l'Ouest de l'Île de Montréal, causent de graves entraves à l'accessibilité aux services hospitaliers desservant la région de Vaudreuil-Soulanges, ceux-ci étant situés hors de son territoire nommément à Salaberry-de-Valleyfield et Ville de Pointe-Claire;

Considérant que, sans mesures précises favorisant le passage prioritaire des véhicules d'urgence, de graves préjudices peuvent être causés aux résidents de la région de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de demander à M. Michel Després, Ministre des Transports, d'exiger la mise en place de mesures additionnelles afin de favoriser le passage des véhicules d'urgence vers et hors du territoire de Vaudreuil-Soulanges d'ici à ce que les travaux en cours sur le pont d'étagement de Sainte-Anne-de-Bellevue et le pont Mgr-Langlois soient complétés.

De s'assurer que les directions de l'Île de Montréal et de l'Ouest-de-la-Montérégie diffusent à tous les intervenants d'urgence sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, soit, et sans se restreindre à ceux-ci, les municipalités et les responsables des services d'urgence et d'incendie, la direction des postes Est et Ouest de la Sûreté du Québec – MRC de Vaudreuil-Soulanges, CETAM, les services de Premiers Répondants ainsi que les chemins de fer du CN et du CP.

Que le ministre s'assure de la mise en place rapide de ces mesures considérant le danger potentiel auquel est présentement exposée la population de Vaudreuil-Soulanges.

Que copies de cette résolution soient transmises à M. Michel Després, ministre des Transports, M. Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, Mme Lucie Charlebois, députée du comté de Soulanges, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M. Michel Saint-Marseille, directeur Sûreté du Québec/MRC de V.-S. et Mme Diane Boileau Seperich, directrice générale du CSSS de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2006-08-198 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC DUNTON RAINVILLE POUR DES SERVICES DE CONSULTATION CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a un besoin de conseils juridiques concernant la gestion des ressources humaines.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de retenir les services du cabinet d'avocats Dunton Rainville (S.E.N.C.R.L) afin de fournir au maire des services juridiques concernant la gestion des ressources humaines à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de **5 000 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-412.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire

2006-08-199 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à 20h00.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/sr

